



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 10 mars 2018

Suspicion d'un foyer du virus influenza aviaire dans un élevage de canards en Vendée

Pour éviter la diffusion du virus influenza aviaire entre les exploitations, un plan de dépistage avant tout mouvement de volailles a été mis en place dans tous les départements par la direction générale de l'alimentation (ministère de l'agriculture et de l'alimentation).

Dans le cadre de ce dispositif, la possibilité d'un foyer d'influenza aviaire a été détectée dans un élevage de canards situé sur la commune des Herbiers en Vendée.

Dans l'attente de la confirmation des résultats attendue pour lundi matin, une zone de restriction des mouvements de transport de volailles a été créée dans un rayon de 1 km, et l'exploitation placée sous surveillance.

Dès la suspicion de cette influenza aviaire, les volailles (11 200 canards) ont été confinées. S'il y a confirmation de l'infection, l'abattage des animaux infectés sera programmé la semaine prochaine.

Les services de l'État rappellent que ce virus qui infecte les oiseaux sauvages et les oiseaux domestiques, est sans menace pour l'homme et n'a pas de caractère exceptionnel.

